



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Aménagement Urbanisme et Habitat
Bureau Droit des Sols et Publicité
Affaire suivie par : Nathalie DENIAUX
Tél : 03 86 71 70 52
courriel : nathalie.deniaux@nievre.gouv.fr

Nevers, le

26 OCT. 2021

Lettre en recommandé avec accusé de réception + mail

Madame,

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bourgogne-Franche-Comté n'a pas émis d'avis dans le délai de deux mois, prévu à l'article R.122-7 du code de l'environnement, concernant le projet de parc photovoltaïque au sol aux lieux-dits « Les Prés de Bennancy » et « Le Bennancy » sur la commune de Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre).

Cette absence d'avis a fait l'objet d'une information sur le site internet suivant :

(<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/bourgogne-franche-comte-r8.html>).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

p/ Le directeur départemental

Le Chef du Service Aménagement, Urbanisme
et Habitat


Samuel GUILLOU

Madame PERSYN Flore
ADEN
71 rue Francis de Pressensé
69100 VILLEURBANNE

Direction départementale des territoires -
2, rue des Pâtis - BP 30069 - 58020 NEVERS CEDEX
Horaires d'ouverture : 9h00-11h15 / 14h00-16h00
(hors de ces horaires prendre rendez-vous)
tél : 03 86 71 71 71 - courriel : ddt@nievre.gouv.fr